

CMJ : COMPTE RENDU RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2018

1°. Présentation de la Charte et du règlement intérieur du CMJ

Présentation des principaux points,

- rôle, droits et devoirs des élus,
- fonctionnement du CMJ en séances plénières et commissions.

Chaque élu devra lire le document et préparer ses questions pour la prochaine réunion. A la première réunion plénière la charte et le règlement devront être adoptés par le CMJ. Vote

2°. Installation du CMJ.

8 décembre à 10h en mairie par M. le Maire, les élus, l'animateur jeunesse et les parents. Installation suivie à 11h par une inauguration du marché des Potiers.

3°. Détermination des disponibilités de chacun et mise en place d'un calendrier prévisionnel

Le mardi à 17h30 ou 18h ou le samedi à 10h. Après consultation des disponibilités de chacun, le **mardi 18h est retenu.**

Prochaine réunion mardi 11 décembre 18h en mairie.

4°. Réflexion sur la répartition des élus par commission

Les commissions se tiendront une fois par mois.

Pour le 11 décembre :

- lire et signer la charte,
- faire le bilan de ses projets et se positionner sur une commission.

A l'occasion de la réunion du 11, nous devons

- définir la répartition des élus par commission,
- valider l'intitulé de chacune des 2 commissions
- lister les principaux projets

5°. Rappel des dates importantes.

Installation du CMJ samedi 8 décembre à 10h en mairie.

Commission : mardi 11 décembre à 18h en mairie.

Fin de la réunion 18h